

Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 29 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Mme Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR.

Etaient représenté-e-s :


- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Martine LARROUCAU donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

34 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2019

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est établi suivant les prescriptions du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Art – L 222465 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rédigé conformément aux articles D 2224-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (arrêté du 02 Mai 2007, arrêté du 02 Décembre 2013) qui fixe les indicateurs techniques et financiers et, déposé sur la plateforme de télé-déclaration « SISPEA » conformément à la loi n°2015-991 du 17 Août 2015.

Suivant les prescriptions de l'arrêté du 13 Novembre 2006, le rapport annuel est défini selon les orientations suivantes :

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le 
ID : 064-216404228-20200729-DEL_29_07_20_34-DE

- La qualité des services à l'utilisateur
- Les performances environnementales des services
- La qualité financière et patrimoniale

Cet outil de communication entre les élus et les usagers de l'eau et de l'assainissement est consultable librement en Mairie.

Ce rapport comprend 3 parties :

- Une note liminaire.
- Une note sur le service de l'assainissement.
- Une note sur le service de l'eau potable.

Les annexes qui consignent les bilans de la qualité des eaux distribuées et assainies pour l'année 2019 sont disponibles en Mairie.

NOTE LIMINAIRE

Le présent rapport concerne la production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées et pluviales.

Ces prestations sont assurées par deux services :

- service de l'eau potable.
- service d'assainissement.

La gestion de ces services est assurée sous la forme de régie directe.

Les prix de l'eau - 2019 :

La facturation de référence, jointe au présent rapport, est établie suivant les données définies par l'INSEE (compteur de diamètre 15mm – consommation annuelle de 120 m³) et fait état des prix suivants :

Distribution eau potable :	1.37 € TTC.
Assainissement de l'eau :	2.24 € TTC.
Montant total :	3.61 € TTC.

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A) INDICATEURS TECHNIQUES

Deux zones d'assainissement existent à Oloron Sainte-Marie :

- une zone d'assainissement collectif dans la zone urbaine, telle que définie par délibération et intégration dans le PLU (zonage) en date du 18 décembre 2000 et repris dans le cadre du nouveau PLU, zone d'assainissement collectif complétée en 2006 par la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH à Soeix ; ce zonage a été réactualisé et soumis à enquête publique du 26/12/2018 au 14/01/2019.

- une zone d'assainissement non collectif pour les quartiers ruraux, non compris dans la zone urbaine.

1 L'Assainissement collectif

Le système d'assainissement communal est défini par quatre arrêtés préfectoraux :

✓ du 06/11/1998 pour autorisation du fonctionnement du système d'assainissement collectif renouvelé le 18/07/2006 ;

✓ du 12/11/1998 pour autorisation du rejet de la station d'épuration dans le gave d'Oloron renouvelé le 19/10/2005 ;

✓ du 02/10/2003 pour déclaration de l'unité de compostage des boues de la station d'épuration de Légugnon ;

✓ du 10/08/2005 pour déclaration de la mise en place et de l'exploitation d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH, bourg de Soeix.

Les objectifs de réduction des flux de substances polluantes sont :

✓ d'assurer le transfert intégral des flux polluants à la station d'épuration par temps sec ;

✓ de maîtriser le taux d'épuration de la station avant rejet au gave en respectant les concentrations maximales admissibles et les rendements minimum à atteindre.

Sur les cinq tranches prévues au programme pluriannuel d'assainissement (schéma directeur d'assainissement – IRH 1992), toutes sont aujourd'hui réalisées. La réactualisation de ce schéma directeur a été engagée et achevée en 2018 (bureau ARTELIA), de façon à :

- répondre aux nouvelles exigences réglementaires (gestion des déverses des déversoirs d'orage, par exemple) ;
- résorber les derniers rejets directs diffus (à l'échelle des habitations) ;
- intégrer un état tendanciel tant pour la pollution domestique que pour celle issue des artisans et industries du territoire ;
- établir un programme de réhabilitation des infrastructures vieillissantes,

La situation en 2019 est la suivante :

1.1 Le réseau de collecte

Le réseau de collecte capte plus 95 % des flux polluants soit la pollution équivalente à une population de 16 986 habitants (pollutions d'origine domestique et industrielle confondues) en 2019.

La population desservie par le système d'assainissement collectif comprend environ 5 284 abonnés parmi les 10 791 habitants de la commune (INSEE 2016). Le réseau de collecte, qui est à près de 33 % unitaire (eaux usées et eaux pluviales sont collectées simultanément), s'étend sur 92,53 km hors collecte EP (donnée ARTELIA février 2018 – rapport de phase 1 & 2) et, a des diamètres allant du 200 au 1 200 mm. Il est accompagné de 18 déversoirs d'orage et de 24 postes de refoulement des eaux usées.

Les secteurs non raccordés de la zone d'assainissement collectif sont :

- les rejets diffus de certaines habitations anciennes organisées autour des gaves (rues Louis Barthou, Palassou & Camou) pour lesquelles une campagne de contrôle des branchements s'est achevée en 2014 et, des conventions ont été signées avec une grande partie des propriétaires (rues Palassou & Camou). En effet, une étude de faisabilité confiée au bureau d'étude SAFÈGE-Environnement a permis de cerner des solutions pour l'assainissement de ces zones particulières (travaux en domaine privé) :
- une poche de rejet (rue Camou bas/place Amédée Gabe) a été résorbée et raccordée au système de collecte via l'installation d'un poste de refoulement domestique,
- les Ets LAULHERE, dont la typicité du rejet n'était pas compatible jusqu'alors ; une étude de faisabilité, menée par l'industriel (ARTELIA 2018), en complément du volet « industriels » du schéma directeur, montrerait aujourd'hui, sous conditions, un raccordement possible.

Travaux :

- des travaux ont été effectués dans le courant de l'année 2019, ils sont développés en partie B ;

L'objectif du taux de collecte, à terme, s'élevant à plus de 95 % est respecté.

Parallèlement aux grands travaux, le service municipal d'assainissement a réalisé 8 branchements neufs cette année (devis et factures émanant du service sur la base de la grille de prix réactualisée).

1.2 Qualité des eaux traitées

L'installation a permis de traiter un volume total annuel de **1 094 468 m³** d'eaux usées (2 999 m³/j en moyenne). Les charges moyennes de pollution traitées figurent dans le tableau ci-dessous.

La quantité de boues produites est de **1 122 t**, la totalité étant valorisée en agriculture après compostage avec 1 513 t de déchets verts broyés dans le centre de transformation géré par la régie d'assainissement.

La station d'épuration de Légugnon permet l'obtention d'un niveau de rejet conforme à la réglementation (~~exigences de l'arrêté ministériel du 22/06/2007~~).

	Concentration Moyenne mesurée (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Charge moyenne mesurée (kg/j)	Dégradation moyenne mensuelle réalisée	Rendement épuratoire réalisé en 2018	Objectif de rendement minimal réglementaire	
						Temps sec	Temps pluie
DCO EB	691,1		1999,9				
DCO ET	36,0	125	108,7	57,52 t	94,29 %	87,0 %	82,0 %
MES EB	286,9		825,6				
MES ET	8,5	35	24,7	24,36 t	96,94 %	94,0 %	91,0 %
DBO₅ EB	281,5		821,0				
DBO₅ ET	5,9	25	18,0	24,42 t	97,77 %	94,0 %	92,0 %
NGL EB	43,9		128,5				
NGL ET	6,2	15	19,4	1,15 t	84,65 %	74,0 %	64,0 %

EB = Eaux Brutes/ET = Eaux Traitées

Le tableau ci-dessus montre, pour 2019 :

- ✓ Un respect des normes de rejets (concentrations en sortie bien inférieures aux seuils fixés par la réglementation) ;
- ✓ Un maintien des rendements épuratoires (supérieurs aux exigences réglementaires).

Les autocontrôles réalisés par le MATEMA sont au nombre de quatre pour l'année 2019 : (28-29/03/2019 & 11-12/10/2019) pour Légugnon ; (25-26/06/2019 & 25-26/11/2019) pour Soeix.

Les charges brutes théoriques à traiter sont :

	Volume (m ³ /j)	Pollution (EH)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)
Flux de temps sec	2 755	24 537	2 945	1 292	1 758	233	70
Flux de temps pluie	3 755	27 496	3 300	1 386	1 859	249	75

1.3 Les systèmes de traitement

La **station d'épuration de Légugnon** traite les eaux résiduaires urbaines d'Oloron Sainte-Marie et, par convention de raccordement, celles issues, pour partie, des communes voisines de : Bidos, Estos, et, celles issues des industries suivantes : Lindt & Sprüngli, Sintertech/Fédéral Mogul, Abattoir du Haut-Béarn, grâce à des filières biologiques dites classiques :

Filière eau : prétraitements + bassin d'orage, boues activées très faible charge, clarificateur.

Filière boue : silo épaisseur hersé, déshydratation mécanique par centrifugation.

Ces filières sont complétées de traitements annexes. C'est le cas du traitement biologique des graisses (257,4 m³ traités en 2019), du traitement des sables et des produits de curage des réseaux (52,6 m³), du malaxage des boues à la chaux vive (filière arrêtée), du traitement des matières de vidange (1 152 m³) et, d'une plateforme de co-compostage (boues/déchets verts) mise en service en 2005. Cette dernière est capable de traiter la totalité des boues produites, à terme, par la station d'épuration soit 2 300 m³/an (450 t MS théorique) et une partie des déchets verts des déchetteries soit 4 000 m³/an de bois broyé (2 200 t brut). Cette unité de transformation (aération forcée) permet de produire un compost valorisé directement en agriculture (plan d'épandage de 325 ha déclaré + 120 ha en extension en 2014) et conforme à la norme NF 44-095.

Les capacités de traitement de la station d'épuration de Légugnon (SANDRE 0564422V006) sont énoncées dans le tableau ci-dessous :

Origine	Volume	DCO	DBO ₅	MES	NTK	PT
Effluents du réseau	3 920	2 979	1 330	1 605	236	71
Matières de vidange	20	300	50	200	15	5
Produits d'hydrocurage	10	7	4	5	1	/
Graisses après traitement	6	40	20	115	/	/
Total m ³ /j ou kg/j	3 956	3 326	1 404	1 925	252	76

La **station d'épuration de Soeix** traite les eaux résiduaires urbaines du bourg grâce aux filières lit bactérien + lits plantés de roseaux à concurrence de 700 EH. Cette unité a été mise en service (opérationnel) début janvier 2007. Elle aura permis de traiter, en 2019, 9 197 m³ d'eaux usées (25,2 m³/j en moyenne).

Cette année, 2 bilans d'autocontrôle « 24h00 » ont été réalisés par le MATEMA, les charges et rendements considérés figurent dans le tableau ci-dessous :

	Charge entrante (kg/j)	Rendement dégradation (%)
DCO	14,6	75,5
DBO ₅	4,4	81,7
MES	6,3	82,9
NGL	1,9	59,2

Les boues sont stockées et minéralisées sur les lits plantés de roseaux.

2 L'Assainissement non collectif

Des 6 831 hectares de superficie, la zone rurale s'étend sur une surface de 5 660 hectares et rassemble environ 7 % de la population oronaise.

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont définis à partir de la carte d'aptitude des sols et de l'étude de diagnostic réalisées en 1994 complétée en 2005. Ils sont régis par la norme AFNOR DTU 64.1. Ces données sont consignées dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé.

Le contrôle (obligatoire) et l'entretien (facultatif) sont de la compétence de la Communauté des Communes du Piémont Oronais et plus particulièrement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les déchets issus du parc d'assainissement non collectif du territoire de l'intercommunalité (matières de vidange essentiellement) sont traités par la station d'épuration de Légugnon. Des conventions sont signées avec les acteurs de la filière.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1- Le prix de l'Assainissement

a) Modalités de tarification

La tarification comprend un seul terme proportionnel au volume d'eau consommé pour les usagers desservis par un réseau d'assainissement collectif. Des coefficients dégressifs sont prévus pour la consommation d'eau supérieure à 6 000 m³ par an.

La redevance des Ets LINDT & SPRÜNGLI est définie par convention. Elle comprend un terme fixe correspondant aux capacités réservées pour la collecte et le traitement de effluents de l'industriel et un terme variable qui correspond à la pollution des Ets LINDT, effectivement collectés et traités au cours de l'année concernée (montant demandé pour 2019 : 173 711,89 € HT).

Le prix de l'assainissement d'un mètre cube d'eau consommée est révisé chaque année suivant l'évolution des dépenses d'exploitation et en prévision des travaux prévus à court et moyen terme.

b) Eléments du prix de l'assainissement

Le prix de l'assainissement se compose de la rémunération du service de l'assainissement, de la T.V.A. et, d'une part fixe.

Au 1^{er} janvier 2019 les éléments du prix de l'assainissement sont les suivants :

- Prix du mètre cube :	1,780 € H.T.
- Redevance collecte :	0,250 € H.T.
- Part fixe :	14,850 € H.T./foyer/an
- T.V.A :	10,0 %.

TOTAL : 2,364 € T.T.C. / m³

2- Les autres indicateurs financiers

a) Recettes d'exploitation

Compte tenu de l'élément précédent, la recette générée au titre de la redevance d'assainissement collectif (560 317 m³ facturés) a été en 2019 de 1 229 100,06 €.

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 36 000 € ;

- La facturation pour contrôle des branchements et autres prestations d'un montant de : 5 111,19 € HT

- La facturation des travaux réalisés par la régie pour les administrés d'un montant de : 6 572,94 € HT;

- Les redevances pour traitement des apports extérieurs à la station, pour un montant de 31 795,29 € HT;

- Les taxes de raccordement d'un montant de : 1100,00 € HT par permis de construire;

- Les redevances « collecte » reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 135 260,00 €.

b) Analyse de la dette

L'encours de la dette s'élève 2 521 825,00 € au 01/01/2019,

Le ratio de désendettement s'établit à 5,50.

c) Les autres indicateurs financiers

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement 136 772,73 €.

Le résultat du budget d'investissement (en intégrant les restes à réaliser) s'est élevé à - 7 425,82 €.

Le résultat global laisse donc apparaître un excédent de 129 346,91 €.

d) Actions réalisées/payées en 2019

- la mise en séparatif des réseaux de collecte de la rue d'Aspe pour un montant de 282 191,78 € HT ;
- diverses opérations de restauration/réhabilitation des réseaux (Restaurant La Cancha, Parking « Gilbert », Branchements Fondation Pommé) pour un montant de 61 320,03 € HT ;
- ~~le réaménagement des infrastructures d'assainissement (pompes et équipements essentiellement) pour un montant de 28 607,61 € HT ;~~
- le réaménagement et l'équipement de sécurité des postes de travail (station d'épuration de Légugnon en particulier) pour un montant de 1 596,00 € HT ;
- la construction de toilettes publiques dans l'enceinte du Bialé pour un montant de 56 603,15 € HT,
- renouvellement du matériel informatique du système de supervision, pour un montant de 2 743,84 € HT ;

e) Programme d'actions à venir

- Achèvement des travaux engagés en 2019 (extension de la collecte aux quartiers « La Serre de Légugnon », ainsi que la réduction des rejets diffus (rues Camou, Palassou & Barthou), construction de toilettes publiques place des Oustalots,
- Continuité des travaux préconisés par le Schéma Directeur d'Assainissement (réhabilitation des réseaux des rues Camou et des Oustalots, modernisation des postes de refoulement, mise en séparatif rue Gaston de Foix (2nde tranche)),
- Modernisation de système de gestion technique centralisée et participation au changement du parc des compteurs d'eau (« dispositif » de télérelève) ;
- Mise en séparatif des réseaux de collecte rues Sadi Carnot et du Gr GI Bordes.

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

A) INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRESENTATION GENERALE

Oloron Ste Marie dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de bénéficier de ressources en eau de qualité et en quantité relativement importante.

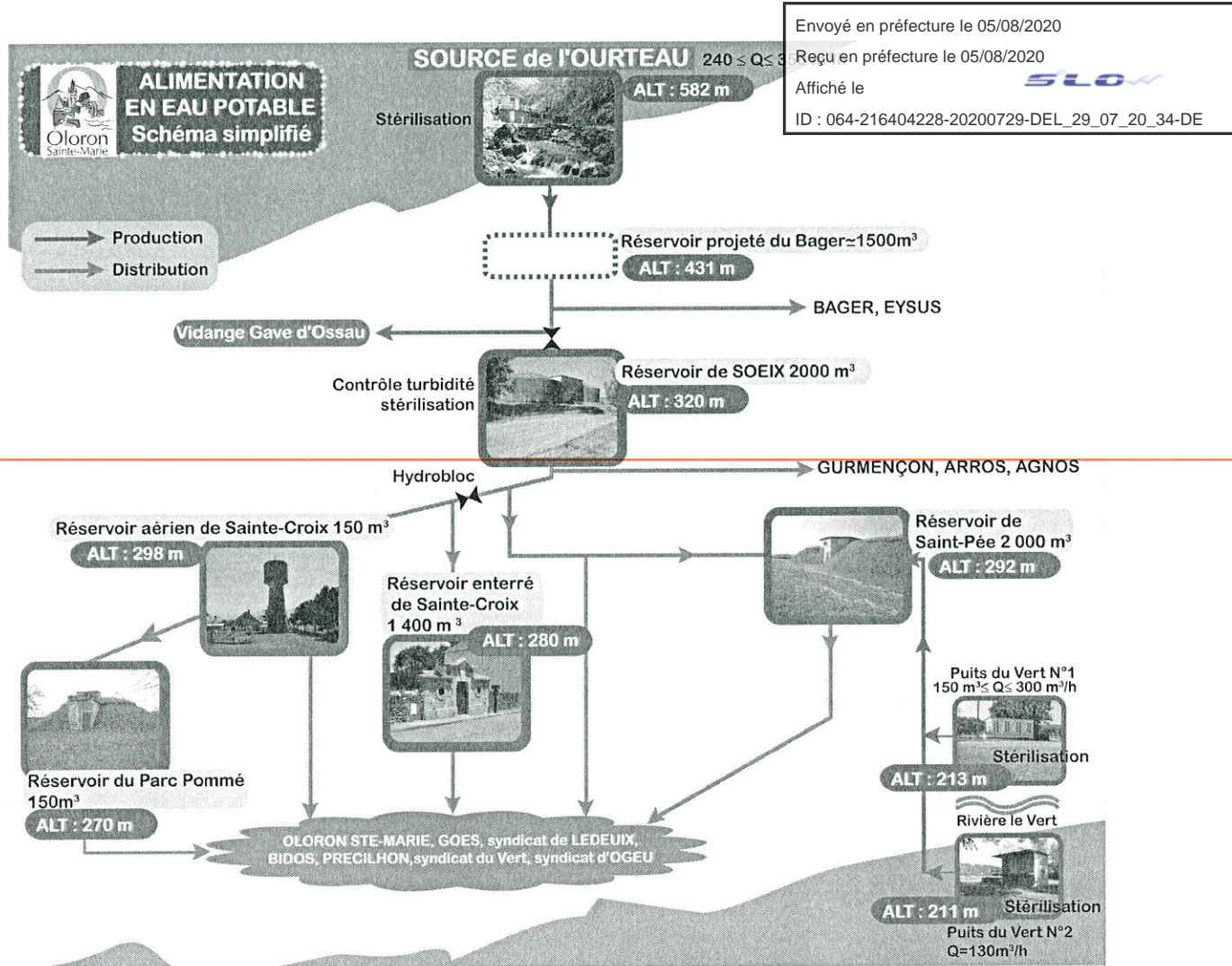
Ainsi, l'alimentation d'Oloron Ste Marie et du territoire proche (12 communes) est assurée par :

- Trois points de production :
 - La Source du Lourtau située dans le massif karstique du Bager
 - Les deux Puits du Vert de St Pée situés dans la plaine alluviale du Vert

L'eau ainsi captée et puisée, est acheminée vers des réservoirs de stockage qui assurent, via un réseau de distribution maillé, la desserte de l'ensemble des abonnés :

- Quatre sites de stockage :

Réservoirs : du Bager Sud (capacité : 40 m³), de Soeix (2 000 m³), de Ste Croix (1 550 m³), de St Pée (2 000 m³).



L'interconnexion de ces différents sites de production et de stockage constitue une sécurité pour l'approvisionnement en eau potable de la quasi-totalité des usagers desservis.

Seul le quartier du Faget d'Oloron est desservi par le Syndicat d'Ogeu, géré par la SAUR. Le volume d'eau acheté par la Ville d'Oloron à la SAUR pour l'année 2019 était de 24 859 m³.

Une télésurveillance et un système d'alerte, gérés par informatique, complètent le dispositif pour assurer un suivi continu de la qualité de l'eau et des quantités disponibles dans les réservoirs. Ainsi, les eaux provenant de la Source du Lourteau peuvent être détournées du réseau pendant les périodes de turbidité. Au cours de l'année 2018, près de 287 000 m³ ont été ainsi détournés pendant les 35 jours où la turbidité a été excessive.

L'année 2018 a été marquée par des épisodes pluvieux (cumul des précipitations – relevés STEP de Légugnon : 832 mm/m²)

Le réseau de distribution de la Ville d'Oloron Ste Marie comporte 110 km de canalisations.

Il est constitué de conduites d'adduction qui assurent notamment la liaison entre les différents réservoirs et d'un réseau secondaire maillé dans sa quasi-totalité, qui dessert les différents abonnés Oloronais (11 457 habitants) et les communes avoisinantes (6 503 habitants).

Nature et diamètre des différentes canalisations de distribution :

- Diamètre : 40 mm à 300 mm
- Fonte, Acier, P.V.C, P.E.H.D

Le taux de connaissance du réseau peut être estimé à 85%.

L'ensemble du réseau est reporté sous format infographique sur fond cadastral. Système d'Information Géographique (SIG) .

Renouvellement du réseau :

Linéaire total réseau : 110 km	Réseau renouvelé : 2,55 km	Taux de renouvellement : 2.31%	2019
--	--------------------------------------	--	-------------

Détail des volumes contrôlés

- Volumes produits

Pour l'année 2019, la Source du Lourtau, ressource principale, a fourni 83 % des besoins en eau. Le complément a été produit par les Puits du Vert et ce pendant les périodes d'étiage de la Source et lors d'épisodes de turbidité importante.

Capacité des Sites de production :

- Puits du Vert n°1 - débit max disponible : 290 m3/h
- Puits du Vert n°2 - débit max disponible : 130 m3/h
- Source du Lourtau – débit disponible compris entre 215 et 340 m3/h

Le mode de prélèvement actuel ne permet pas de réguler le débit au départ de la Source. Ainsi, un volume d'eau très important transite par le circuit de distribution et est rejeté au milieu naturel via le réservoir de St Pée. Le programme de travaux, engagé en 2016 et destiné à améliorer la qualité de l'eau en distribution va notamment permettre de prélever le seul volume nécessaire aux besoins en eau potable et de restituer au cours d'eau « le Lourtau » un débit réservé.

Volume prélevé Source du Lourtau - (1)	2 275 529 m3
Volume prélevé et rejeté au milieu naturel / Turbidité - (2)	738 970 m3
Volume prélevé Puits I et II - (3)	319 926 m3
Volume produit utile – (1+3-2)	1 856 485 m3

- Volumes distribués

Pour l'année 2019, **1 179 657 m3** ont été distribués et répartis de la façon suivante :

Volumes distribués	Valeurs
Usage domestique	376 408 m3
Services Municipaux (compris volumes non comptabilisés)	43 698 m3